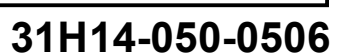


31H14-050-0506



Zones de contraintes relatives aux glissements torrentiels rétrogressifs

- A** Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine tectonique ou anthropique.
- B** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.
- C** Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- D** Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.

Note: Les zones fontelles correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet.

Zones de contraintes relatives aux glissements lentement rétrogressifs

- E** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande échelle.
- F** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande échelle.
- G** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande échelle.

Légende:

- Talus (Bâche)
- Rive
- Talus
- Sommet de talus
- Base de talus
- Limite du relevé lidar aéroporté

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de l'étude de l'aérophotographie. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'une zone soit située à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendrait inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques les prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, une zone localisée à l'extérieur des limites des zones n'indique pas que la probabilité d'un glissement de terrain est faible sur ce terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Surface référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée à zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCQPD), fusion
Longitude d'origine (méridien central)	73° 30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres ; Y : 0 mètres
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400

1 / 5000

Données	Organisme	Date/Année
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté	Gouvernement du Québec	21 octobre au 3 décembre 2015
Orthophotographie numérique	Projet régional de couverture orthophotographique de la Montérégie	Printemps 2020
	Communauté métropolitaine de Montréal	Printemps 2020

Production : Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Direction générale du laboratoire des chaussées
Direction de la géotechnique et de la géologie
Version 2.0 (mai 2023)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2023